



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

MÉMOIRE
SUR LE PROJET DE POLITIQUE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
DANS UNE PERSPECTIVE
DE FORMATION CONTINUE

**MÉMOIRE
SUR LE PROJET DE POLITIQUE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
DANS UNE PERSPECTIVE
DE FORMATION CONTINUE**

Mémoire adopté à la 501^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation,
le 4 juillet 2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
-------------------	---

PREMIÈRE PARTIE : DES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1.1 Une politique gouvernementale qui repose sur des principes rassembleurs et des orientations mobilisatrices mais qui laisse dans l'ombre la vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes.....	3
1.2 Une vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes à faire valoir, en modifiant l'ordre des chapitres consacrés à chacune des orientations.....	8
1.3 Une attention particulière justifiée à certains groupes de la population.....	10
1.4 Une politique qui doit insister sur les mesures pouvant favoriser la contribution de l'éducation des adultes au développement local et régional.....	11
1.5 Une politique gouvernementale qui doit faire appel à la contribution des établissements des trois ordres d'enseignement	13

DEUXIÈME PARTIE : DES COMMENTAIRES PARTICULIERS

2.1 Un appui important des comités sectoriels dans les activités de veille pour l'analyse des besoins de main-d'œuvre, si ces comités disposent des ressources humaines et financières suffisantes	13
2.2 Une ambiguïté à dissiper au sujet de la formation de base qui est l'objet de la stratégie nationale	14
2.3 Une importance justifiée à des actions vigoureuses en matière de reconnaissance des acquis	16
2.4 Une attention méritée à la révision des services d'accueil, de référence et d'accompagnement offerts aux adultes	17
2.5 Une attention également méritée à l'importance de prendre appui sur le progrès technologique et la formation à distance	18

2.6 Une interrogation sur une des mesures d'assistance financière aux personnes	19
2.7 Un mécanisme approprié pour favoriser la coordination, la concertation et le partenariat, où le ministère de l'Éducation occupe une place centrale.....	20
Conclusion.....	20

Introduction

Dans leur présentation du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale rappellent deux constats sur lesquels s'est établi un consensus au cours des États généraux sur l'éducation : « le besoin de développer une vision commune en matière d'éducation des adultes et la nécessité de la formation continue comme réalité incontournable¹ ». Ces deux constats, soulignent les ministres, ont conduit à l'élaboration d'une politique qui se veut rassembleuse, parce qu'elle « prend acte des changements et propose une évolution au rythme de la société québécoise, de ses besoins et de ses aspirations² ».

Le Conseil supérieur de l'éducation reconnaît que la publication du projet qui est soumis à la consultation, constitue une étape majeure, très attendue des milieux intéressés, pour doter la société québécoise d'une politique structurante de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Et ceci, pour les raisons qu'ont évoquées les ministres dans leur présentation du projet. En effet, le projet de politique propose une vision que l'on veut commune, cohérente et rassembleuse de l'éducation des adultes. Elle sera d'autant plus cohérente que les moyens consentis seront à la mesure des intentions et des orientations annoncées. Elle sera d'autant plus commune et rassembleuse que tous les milieux intéressés auront été invités à participer à la consultation publique sur ce projet et associés à la mise en œuvre de la politique.

Plusieurs des éléments qui composent le projet rejoignent les idées mises de l'avant par le Conseil. Cependant, celui-ci note certaines lacunes importantes et des imprécisions qui méritent d'être signalées aux ministres responsables afin de bonifier le contenu de la politique. D'entrée de jeu, **le Conseil déplore l'accent presque exclusif mis sur la formation liée à l'emploi. Sous réserve de revoir la place relative que doit occuper la formation de la main-d'œuvre dans les grandes orientations d'une politique de l'éducation des adultes et sous réserve d'élargir**

¹ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 1.

² *Ibid.*

cette politique à toutes les dimensions de l'éducation des adultes, le Conseil accueille favorablement le projet de politique gouvernementale.

Il eût été grandement souhaitable que les actions et les moyens permettant la mise en œuvre effective des mesures retenues dans le projet de politique soient connus. Il faut espérer que, lorsqu'il rendra public son plan d'action, le gouvernement fera part de façon plus précise et plus détaillée de sa volonté d'appliquer la vision qu'il propose de l'éducation des adultes et de son engagement pour le développement de l'éducation des adultes au Québec. Des travaux interministériels sont en cours, apprend-on de façon informelle. **Il serait du plus grand intérêt que des informations précises sur les actions envisagées et les engagements qui s'ensuivront soient connus au moment de la consultation publique sur le projet de politique** afin de permettre aux milieux intéressés de saisir le sens à donner aux orientations de la politique et la cohérence des actions et priorités retenues.

Le présent mémoire comprend deux parties. Dans la première, le Conseil présente des commentaires généraux sur cinq éléments : l'ajout d'une orientation traduisant la vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes; la modification de l'ordre de présentation des chapitres; l'attention particulière accordée à certains groupes de la population; la dimension du développement local et régional; un appel plus clair à la contribution des établissements des trois ordres d'enseignement.

Dans la deuxième partie de son mémoire, le Conseil s'attarde à certains éléments particuliers du projet de politique, en suivant l'ordre de leur présentation dans le document de consultation : la contribution des comités sectoriels de main-d'œuvre aux activités de veille sectorielle; la formation de base; la reconnaissance des acquis; l'attention apportée à la révision des services d'accueil, de référence et d'accompagnement offerts aux adultes; la formation à distance; une des mesures d'assistance financière aux personnes; la coordination, la concertation et le partenariat.

Le Conseil n'a pas jugé nécessaire de commenter tous les éléments du projet de politique, préférant concentrer l'essentiel de ses propos sur les sujets sur lesquels il a des réserves à formuler. Ce faisant, le Conseil ne vise qu'un objectif : contribuer à l'enrichissement de la future

politique gouvernementale de l'éducation des adultes, qu'il souhaite voir adoptée dans les meilleurs délais et qui soit accompagnée d'un plan d'action et d'engagements suffisants pour en assurer la mise en œuvre.

PREMIÈRE PARTIE : DES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1.1 Une politique gouvernementale qui repose sur des principes rassembleurs et des orientations mobilisatrices mais qui laisse dans l'ombre la vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes

Pour arrêter ses orientations, le gouvernement a retenu les définitions de « l'éducation ou la formation des adultes » et de « la formation continue » de la Déclaration de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes de Hambourg, à laquelle le Québec a souscrit. La vision de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue qui se dégage de cette déclaration est large; son champ d'application couvre par conséquent plusieurs dimensions. Ainsi, la formation continue et, dans le cas qui nous occupe, la formation continue des adultes, a pour objectifs « de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les mettre mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi que la participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité [...] ».

La vision que propose une politique s'explicite dans les principes, les orientations et les mesures mis de l'avant. Or, bien qu'il s'appuie sur la Déclaration de Hambourg, le projet de politique met davantage l'accent sur une dimension de l'éducation et de la formation des adultes, à savoir celle liée à l'emploi. Cette position qui imprègne l'ensemble du projet se traduit nettement dans deux des quatre orientations retenues, soit la première et la troisième. Elle se traduit aussi dans le caractère plus structurant des mesures envisagées pour la mise en œuvre de ces deux orientations.

Comme le Conseil le soulignait dans son mémoire de septembre 1998 sur le document de consultation *Vers une politique de la formation continue*, le développement de l'employabilité et celui de la qualification de la main-d'œuvre ont pris, au cours des dernières années, une place de plus en plus importante dans l'offre de service de formation continue. Certes, dans ses finalités, l'éducation doit demeurer sensible à la conjoncture économique et aux fluctuations du taux de chômage. **C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil fait siennes, à quelques réserves près, les orientations et mesures du projet de politique relatives à la formation de la main-d'œuvre.** Cependant, comme pour l'éducation des jeunes, les orientations à promouvoir pour l'éducation tout au long de la vie et celle des adultes en particulier, ne peuvent être déterminées uniquement par les institutions à vocation économique et se limiter à une vision d'adaptation aux seuls besoins d'insertion rapide ou de maintien en emploi. En prenant appui sur la mission qui lui a été confiée, il revient au ministre de l'Éducation de veiller à ce que les ressources affectées à la formation continue des adultes aux trois ordres d'enseignement ne soient pas exclusivement consacrées à des objectifs d'employabilité, de maintien ou de progression en emploi. En effet, la promotion des valeurs éducatives et de l'éducation à la citoyenneté, l'accès du plus grand nombre au savoir, à la culture, à l'information, le développement continu des connaissances générales et des compétences professionnelles bref, la prise en considération des besoins éducatifs de la personne dans toutes ses dimensions doit guider une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue³.

Le Conseil souscrit aux principes et orientations du projet de politique, mais il recommande l'ajout d'une orientation, dans le but d'élargir la vision de la politique de l'éducation des adultes dans la perspective adoptée par la Déclaration de Hambourg. Cette orientation pourrait être formulée en ces termes :

Assurer l'accès à la formation continue au plus grand nombre d'adultes, particulièrement à ceux qui en sont éloignés, leur permettant d'acquérir des savoirs et de développer des compétences les rendant plus aptes à assumer leurs divers rôles dans la société, comme personne, comme parent, comme travailleuse ou travailleur et comme citoyenne ou citoyen.

³ Conseil supérieur de l'éducation, *Mémoire sur le document de consultation «Vers une politique de la formation continue»*, septembre 1998, p. 7.

Il s'agit de la sorte de donner beaucoup plus d'importance à la dimension pluridimensionnelle de l'éducation des adultes que celle que le projet de politique lui accorde dans un timide paragraphe apparaissant à la toute fin d'un chapitre exclusivement consacré à la formation de la main-d'œuvre : « Enfin, le système d'éducation des adultes conçu dans la perspective d'une formation continue doit également avoir pour objet de favoriser la demande individuelle de formation. L'organisation des services devrait ainsi pouvoir répondre, dans la mesure du possible, aux demandes des citoyens et des citoyennes qui, par goût, par intérêt ou par exigence personnelle, voudraient acquérir et développer des connaissances ou des compétences dans des disciplines de leur choix⁴ ». Il importe de redonner au mot des ministres toute sa portée : « L'importance du savoir dans toutes les sphères de la vie moderne [...] rend crucial l'accès à la formation tout au long de la vie. Ces connaissances sont désormais indispensables à la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie sociale et économique du Québec⁵. »

Les changements démographiques et les conditions nouvelles d'exercice des rôles sociaux qui appellent de plus en plus à la participation active devraient amener une demande nouvelle de besoins éducatifs. Pour tous les adultes, les conditions changeantes dans l'organisation du travail et dans l'exercice de la citoyenneté commandent un choix gouvernemental pour une vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes. De plus, l'espérance de vie s'allonge et le temps de vie professionnelle diminue, avec le départ à la retraite à 55 ans, pour un nombre important d'adultes. Ce moment peut signifier, pour beaucoup d'entre eux, une réorientation fondée sur des aspirations personnelles plus que sur des besoins économiques. La demande de formation dans ce nouveau contexte est mal connue et mérite l'attention.

La nouvelle orientation que propose le Conseil vise donc à mettre en évidence la vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes, dans l'esprit de la Déclaration de Hambourg. Cette orientation devrait, comme les autres, faire l'objet d'un chapitre spécifique et permettre au gouvernement de préciser les mesures qu'il envisage pour favoriser « l'expression de la demande de formation », individuelle ou de groupe d'adultes ayant des besoins similaires. Il est bien fait mention dans le premier chapitre de l'importance

⁴ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes*, p. 20.

⁵ *Ibid.*, p. 1.

de faire émerger une demande de formation qui ne s'exprime pas⁶ mais le projet de politique passe sous silence les actions à conduire pour y arriver, outre celles à mener pour l'expression de la demande de formation de la main-d'œuvre en emploi. **Ce chapitre additionnel pourrait contenir, en les adaptant, plusieurs mesures envisagées dans d'autres chapitres.** À titre d'exemple, la mesure : *accorder aux établissements d'enseignement publics les marges de manœuvre nécessaires pour leur permettre d'adapter rapidement et efficacement les formations qu'ils offrent [...]*⁷, qui traite de l'adéquation entre la formation et l'emploi, revêt aussi de l'importance pour assurer une réponse aux besoins des adultes dans une région ou une localité données.

Plusieurs des mesures visant à redresser la situation en matière de formation de base⁸ pourraient aussi favoriser l'expression de la demande de formation et la réponse à cette demande pour les besoins éducatifs plus larges des adultes : proposer aux adultes un bilan de leurs acquis; assurer l'offre de formation manquante; mettre en place des mesures favorisant le soutien, la motivation et la réussite scolaire, etc.

Pour faire émerger la demande et, au besoin, pour la susciter, on pourrait aussi développer la mesure qui confie au comité interministériel le mandat d'« élaborer des stratégies de promotion de la formation continue sur tout le territoire du Québec⁹ ».

De même, on pourrait étendre à l'ensemble des adultes qui ont besoin d'être encouragés à s'engager en formation continue, la mesure conçue pour les jeunes adultes : « concevoir des stratégies et des outils d'information permettant de [les] repérer plus rapidement [...] afin d'aider les commissions scolaires, les services publics d'emploi [et les organismes communautaires] à les joindre où ils sont, en vue de leur offrir des activités de formation novatrices, intéressantes et motivantes¹⁰ ».

⁶ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes*, p. 3.

⁷ *Ibid.*, p. 16.

⁸ *Ibid.*, p. 23.

⁹ *Ibid.*, p. 43.

¹⁰ *Ibid.*, p. 18.

L'ajout de cette nouvelle orientation est d'autant plus important qu'on observe au Québec, comme dans les autres provinces canadiennes, une baisse du taux de participation des adultes à la formation, sauf en ce qui a trait à la formation en entreprise. Ainsi, au Québec, le taux de participation des adultes à des activités de formation, que cette formation soit suivie dans un établissement public, en entreprise, dans une firme ou dans un groupe communautaire, est passé de 26,7 p. cent, en 1992, à 21,3 p. cent, en 1997. Au Canada, de 31,0 p. cent qu'il était en 1992, le taux de participation est passé à 28,2 p. cent en 1997¹¹.

Dans les universités québécoises, de façon particulière, l'analyse des inscriptions révèle une baisse de la présence des adultes.

De 1988 à 1997, les adultes (individus de 25 ans et plus) représentaient la majorité des inscriptions dans les universités québécoises. Nous avons assisté depuis lors à une baisse graduelle, de telle sorte qu'ils représentent 47,9 % du total des inscriptions, ce qui correspond à la situation qui prévalait en 1973. En fait, nous notons une chute de 18,4 % des inscriptions de la part des personnes de 25 ans et plus entre 1990 et 1999. Cette baisse s'est amorcée en 1993 car les inscriptions étaient en hausse de 1988 à 1992. En nombre absolu, cette situation représente 24 800 inscriptions en moins. En comparaison, indiquons que globalement, la clientèle jeune a augmenté de 10,3 %. En d'autres mots, la baisse de 5,6 % des inscriptions dans les universités québécoises est essentiellement le résultat de la baisse de la présence des adultes¹².

L'examen de l'évolution des inscriptions à temps plein et à temps partiel en formation générale des adultes à l'enseignement secondaire révèle aussi une baisse de l'effectif. Ainsi, en considérant les « équivalences temps plein » (ETP), de 56 580 qu'il était en 1994-1995, le nombre d'ETP est passé à 45 712 en 1998-1999, avec cette année-là une légère hausse de 792 ETP, comparativement à l'année 1997-1998¹³.

¹¹ Statistique Canada, Enquêtes sur l'éducation et la formation des adultes au Canada, Traitement des données par Anne Motte et Pierre Doray, CIRDEP.

¹² Pierre Doray et Pascal Mayrand, *Une innovation institutionnelle à l'université : la participation des adultes*, Communication présentée au congrès de l'ACDEAULF, février 2001, p. 9.

¹³ Gouvernement du Québec, *Statistiques de l'éducation. Édition 2000*, p. 65.

Considéré de façon générale, l'effectif scolaire de l'éducation des adultes (temps plein et temps partiel) pour le trimestre d'automne dans les établissements du collégial connaît aussi une baisse, passant de 66 460, en 1994, à 54 239, en 1998. C'est en formation préuniversitaire et dans la formation hors programme que la baisse est plus marquée, passant respectivement de 6 150 et 29 925, en 1994, à 3 624 et 12 913, en 1998. Fait à noter toutefois, l'effectif adulte dans les attestations d'études collégiales, les certificats d'études collégiales et les diplômes de perfectionnement en enseignement collégial connaît une hausse : de 25 869, en 1994, à 33 530, en 1998¹⁴.

Si les restrictions budgétaires des dernières années expliquent en grande partie la baisse de l'effectif, **il y a tout lieu d'analyser soigneusement cette situation, au moment où l'éducation tout au long de la vie est à l'ordre du jour dans l'économie du savoir. À cet égard, les mesures envisagées dans le projet de politique pour constituer des bases de données et poursuivre les recherches sont des plus pertinentes¹⁵. Parmi les sujets de recherche, celui de l'expression de la demande et de l'analyse de la baisse des inscriptions des adultes à des activités de formation structurée revêtent beaucoup d'importance.**

1.2 Une vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes à faire valoir, en modifiant l'ordre des chapitres consacrés à chacune des orientations

Le message du gouvernement du Québec en matière d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue doit être sans équivoque : la vision proposée doit être large et doit donc prendre en considération les besoins éducatifs de la personne dans toutes ses dimensions. **De façon toute particulière, le ministre de l'Éducation doit affirmer que l'éducation des adultes, même si elle se réalise dans une multitude de lieux et selon divers modes, est une des composantes du système d'éducation et que, comme pour l'éducation des jeunes, elle doit s'étendre à l'ensemble des besoins éducatifs des adultes.** Comme le Conseil le mentionnait dans son mémoire de septembre 1998, même si le ministre de l'Éducation n'exerce pas une compétence exclusive en matière de formation continue des adultes, son ministère n'en

¹⁴ Gouvernement du Québec, *Statistiques de l'éducation. Édition 2000*, p. 84.

¹⁵ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 41.

demeure pas moins l'institution chargée par le gouvernement du Québec d'assurer l'accessibilité de services éducatifs de qualité à toutes les Québécoises et à tous les Québécois, jeunes et adultes. À cette fin, le ministre doit élaborer les politiques en la matière et en coordonner l'application, en vue notamment :

«1° de promouvoir l'éducation;

2° de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;

3° de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude [...]»¹⁶.

Une politique ne peut être assimilée à un plan d'action, encore moins à la seule liste des engagements financiers que le gouvernement est prêt à consentir à court terme. Une politique constitue en effet un document dans lequel le gouvernement fait part de sa vision du développement dans un domaine donné, qui s'explique dans des orientations et objectifs ou mesures qu'il met de l'avant pour leur donner des assises solides. Elle constitue aussi une invitation à l'ensemble de la collectivité et des organismes qui ont des ressources éducatives à adopter le projet proposé et à contribuer à sa réalisation de façon solidaire.

De façon à ce que la vision large et pluridimensionnelle de l'éducation des adultes soit mise en évidence dans la politique gouvernementale, le Conseil recommande de modifier l'ordre de présentation des orientations de la politique, et donc des chapitres dont chacune fait l'objet. La proposition du Conseil est la suivante :

Chapitre 1 : Une politique gouvernementale de l'éducation des adultes : un choix crucial pour le Québec, avec l'ajout de l'orientation proposée par le Conseil à la page 4 du présent mémoire.

Chapitre 2 : Assurer l'accès à la formation continue au plus grand nombre d'adultes, particulièrement à ceux qui en sont éloignés, leur permettant d'acquérir des savoirs et de

¹⁶ Loi sur le ministère de l'Éducation, article 1.2.

développer des compétences les rendant plus aptes à assumer leurs divers rôles dans la société, comme personne, comme parent, comme travailleuse ou travailleur et comme citoyenne ou citoyen.

Chapitre 3 : *Assurer une formation de base à tous les adultes du Québec [...]* (le chapitre 3 du projet de politique). La formation de base constitue pour beaucoup d'adultes un préalable.

Chapitre 4 : *Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétences des adultes [...]* (le chapitre 2 du projet de politique)

Chapitre 5 : *Valoriser les acquis et les compétences [...]* (le chapitre 4 du projet de politique)

Chapitre 6 : *Lever les obstacles à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite [...]* (le chapitre 5 du projet de politique, avec l'ajout visant la réussite, proposé par le Conseil).

1.3 Une attention particulière justifiée à certains groupes de la population

Le projet de politique entend « faire contrepoids aux problèmes vécus par certains groupes de la population » aux prises avec des difficultés importantes de qualification, d'insertion ou de maintien en emploi : les jeunes de 16 à 24 ans sans qualification, les adultes handicapés, les personnes immigrantes, les travailleurs âgés de 45 ans et plus.

Selon le Conseil, cette attention particulière est tout à fait pertinente, pour les raisons évoquées dans le projet de politique. Le plan d'action à cet égard devra toutefois être explicite sur les mesures additionnelles que le gouvernement entend consentir pour favoriser l'insertion et le maintien en emploi de ces groupes cibles, au-delà de celles qui apparaissent déjà dans les plans d'action régionaux d'Emploi-Québec. Il importe en effet de distinguer les orientations, mesures et actions retenues dans une politique gouvernementale de l'éducation des adultes de celles visées par les services publics d'emploi.

Par ailleurs, et ce point mérite la plus grande attention, le Conseil comprend que c'est dans sa politique de l'éducation des adultes que le gouvernement envisage des mesures pour la diplomation et la qualification des jeunes, dont ceux âgés de 16 à 18 ans, qui sortent de

l'enseignement régulier sans y avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou une qualification professionnelle. Si, pour des jeunes, l'éducation des adultes peut représenter une voie de qualification, il revient d'abord à l'enseignement régulier de mettre en œuvre les moyens pour qu'aucun jeune ne sorte de la période de fréquentation scolaire obligatoire sans diplôme. Le moment d'implantation de la réforme de l'éducation est particulièrement opportun pour mettre en place les mesures nécessaires. **Le Conseil déplore donc grandement que le projet de politique de l'éducation des adultes érige en système, à l'éducation des adultes, une voie d'« école de récupération » pour les adolescentes et les adolescents qui éprouvent des difficultés à l'enseignement régulier. Le Conseil invite donc le ministre de l'Éducation à faire référence, dans la politique gouvernementale de l'éducation des adultes, aux effets bénéfiques escomptés de la réforme de l'éducation sur la diplomation et la qualification des jeunes, au secteur des jeunes, plus particulièrement à ceux attendus de la diversification des voies au deuxième cycle du secondaire et de la possibilité de suivre la formation générale en concomitance avec la formation professionnelle¹⁷. Il est cependant entendu que l'éducation des adultes continuera de demeurer une voie possible de qualification pour les jeunes qui n'ont pas obtenu un diplôme à l'enseignement régulier. L'éducation des adultes demeurera de la sorte une filière possible de formation mais non une filière de substitution.**

1.4 Une politique qui doit insister sur les mesures pouvant favoriser la contribution de l'éducation des adultes au développement local et régional

À de trop rares endroits, le projet de politique fait mention du lien entre l'éducation des adultes et le développement local et régional. **Or, cette dimension a tout lieu d'être mise en évidence, ce que le Conseil recommande.** Ainsi, le passage suivant du projet de politique doit être développé : « Dans le contexte de l'éducation des adultes développée dans une perspective de formation continue, les établissements d'enseignement publics ne peuvent s'en tenir à la seule fonction de fournisseurs de services éducatifs. Ils sont appelés à se montrer proactifs et à devenir des agents de changement dans leur milieu ainsi que des piliers dans la mise en place de

¹⁷ Conseil supérieur de l'éducation, *Les projets de régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, février 2000, p. 15.

stratégies régionales ou locales¹⁸. » **Des mesures doivent être déterminées afin de permettre de façon particulière aux établissements d'enseignement d'accroître leur contribution au développement de leur collectivité**

Les préoccupations relatives à l'éducation et à la formation constituent une constante observable dans les plans stratégiques de développement régional élaborés par les conseils régionaux de développement (CRD) et les plans locaux d'action pour l'économie et l'emploi établis par les centres locaux de développement (CLD). Le rehaussement de la qualification par la formation, l'augmentation du taux de diplomation, l'adaptation de la formation aux besoins locaux et régionaux constituent autant de sujets dont il est question dans ces documents. **Ces préoccupations sont également partagées par les tables régionales de l'éducation.** Le développement et la diversification des économies régionales, et plus particulièrement le passage vers la nouvelle économie, exigent en effet une formation adéquate et la constitution de bassins de main-d'œuvre qualifiée et adaptée à ce nouveau contexte économique.

Il importe donc que la politique gouvernementale de l'éducation des adultes accorde une large place aux problématiques de développement local et régional, et particulièrement à l'accessibilité géographique de l'offre de formation initiale et continue qui peut avoir des conséquences bénéfiques sur la rétention des jeunes et des adultes en région. **C'est la raison pour laquelle le Conseil recommande que la politique pose l'éducation des adultes comme l'une des dimensions structurantes du développement social, culturel et économique des collectivités locales et régionales.** Du reste, devant l'importance qu'accorde le Conseil à ce sujet à l'ordre du jour, il a confié à sa Commission de l'éducation des adultes le mandat de préparer un projet d'avis sur la contribution de l'éducation des adultes au développement local et régional dans une perspective de partenariat.

¹⁸ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 43.

1.5 Une politique gouvernementale qui doit faire appel à la contribution des établissements des trois ordres d'enseignement

Comme le Conseil le faisait valoir dans son mémoire précité de septembre 1998, la qualification des personnes et leur capacité de s'adapter à un marché du travail et à une société en changements continuels constituent un défi crucial pour le développement socioéconomique du Québec. Si l'enseignement secondaire, en formation initiale et en formation continue, doit relever ce défi, l'enseignement supérieur est aussi pressé d'agir. **La politique doit donc mentionner explicitement que le maintien et le rehaussement du niveau de compétences des adultes exigent la contribution des établissements des trois ordres d'enseignement.**

DEUXIÈME PARTIE : DES COMMENTAIRES PARTICULIERS

2.1 Un appui important des comités sectoriels dans les activités de veille pour l'analyse des besoins de main-d'œuvre, si ces comités disposent des ressources humaines et financières suffisantes

Particulièrement dans le chapitre 2, le projet de politique signale l'importance de demeurer vigilant à l'égard de l'adéquation entre la formation et l'emploi. À cet effet, on mentionne que des travaux sont en cours « afin de mettre en place des mécanismes de veille nationale et régionale pour l'analyse des besoins de main-d'œuvre et le développement de programmes d'études de la formation professionnelle et technique¹⁹ ».

Les comités sectoriels de main-d'œuvre constituent le mode d'intervention privilégié pour la mise en œuvre de la politique québécoise d'intervention sectorielle. L'approche sectorielle est en effet censée permettre la régulation des interventions sur le marché du travail et de l'emploi, en contribuant notamment à l'identification des compétences actuelles et futures de la main-d'œuvre.

¹⁹ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 16.

Comme le soulignait le Conseil dans son avis sur la formation continue du personnel des entreprises, les comités sectoriels sont des mécanismes structurants pour connaître l'état des besoins tout comme des pratiques de formation dans les divers secteurs d'activité économique²⁰.

Encore faut-il qu'ils disposent des moyens nécessaires pour contribuer activement aux activités de veille. Les ressources mises à la disposition des comités sectoriels leur permettent-elles actuellement d'exercer des responsabilités accrues?

2.2 Une ambiguïté à dissiper au sujet de la formation de base qui est l'objet de la stratégie nationale

Le chapitre 3 traite de la formation de base mais accorde une place importante à des actions visant à enrayer l'analphabétisme. **Selon le Conseil, la politique d'éducation des adultes doit établir, hors de tout malentendu, que la formation de base qui est l'objet de la stratégie nationale correspond à la définition que le projet en donne :« la formation de base correspond au diplôme d'études secondaires (DES) ou au diplôme d'études professionnelles (DEP)²¹ ». La politique doit également affirmer la gratuité de s services éducatifs y conduisant.**

Le Conseil propose de revoir l'ordre de présentation des mesures envisagées pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la façon suivante :

1. mettre en place des mécanismes permettant de déceler les adultes visés, **avec l'ajout suivant : *et déterminer les actions à privilégier pour les rejoindre;***
2. fixer les objectifs nationaux et régionaux [...];
3. proposer aux adultes visés un bilan de leurs acquis, **en supprimant l'expression peu éclairante « bilan de leur état de santé scolaire »;**

²⁰ Conseil supérieur de l'éducation, *La formation continue du personnel des entreprises : un défi pour le réseau public d'éducation*, 1998, p. 51.

²¹ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 21.

4. assurer l'accès à la formation manquante dans des lieux et selon des modes de formation adaptés aux besoins des adultes visés, **point sur lequel le Conseil revient plus loin;**
5. adopter des mesures favorisant le soutien, la motivation [...];
6. mettre en place des mesures favorisant la prévention [...];
7. élaborer un curriculum en formation commune [...], **autre point sur lequel le Conseil revient plus loin;**
8. mettre en place des mesures [...] facilitant la poursuite d'une formation qualifiante.

Par ailleurs, faisant suite au bilan des acquis que les commissions scolaires pourraient être appelées à faire, la question de « l'accès à la formation manquante dans des lieux et selon des modes de formation adaptés²² » mérite beaucoup plus de précisions. En effet, faut-il entendre que les commissions scolaires sanctionneront, par un diplôme d'État, l'équivalent d'une formation de base acquise en dehors de leurs murs? Auquel cas, les mesures envisagées dans le chapitre 4 portant sur la reconnaissance des acquis, devront considérer les mécanismes à mettre en place pour y arriver.

Au sujet de l'élaboration du curriculum en formation commune, la politique devra tenir compte du fait que deux réseaux interviennent en alphabétisation : les commissions scolaires et les groupes populaires autonomes. Il y a donc lieu de préciser si le curriculum en formation commune pourra être suivi dans l'un et l'autre des réseaux. Il faudra également s'attarder aux modalités d'accès à la formation manquante en vue du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles dans une commission scolaire pour les adultes qui auront suivi des activités d'alphabétisation dans un groupe populaire autonome.

Le projet de politique mentionne l'intention du gouvernement d'amener au moins 20 000 adultes de plus par année à entreprendre une formation en alphabétisation. **Le plan d'action devra préciser les moyens à mettre en place pour rejoindre ces adultes, car on observe une baisse**

²² Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 23.

des effectifs en alphabétisation dans les commissions scolaires et le budget affecté en alphabétisation populaire autonome, bien qu'il ait augmenté, demeure limité.

2.3 Une importance justifiée à des actions vigoureuses en matière de reconnaissance des acquis

Dans son avis sur la reconnaissance des acquis, le Conseil a fait part des actions qui doivent être entreprises dans les meilleurs délais pour faire de la reconnaissance *une responsabilité politique et sociale*²³. Le projet de politique contient les éléments principaux que le Conseil a fait valoir dans son avis. **Le Conseil partage donc les mesures envisagées dans le projet de politique et souhaite que les actions vigoureuses annoncées soient mises en œuvre de façon progressive et dans les meilleurs délais.**

Dans cet avis, le Conseil a notamment insisté sur l'importance de réviser les régimes pédagogiques afin de faire de la reconnaissance des acquis un service éducatif distinct, de façon à assurer aux autres une plus large accessibilité. **Le Conseil réitère ici cette recommandation.**

Dans le projet de politique, on propose de revoir les modes d'organisation pédagogique en formation professionnelle et technique afin de faciliter l'accès à la formation manquante²⁴. **Si cette révision s'impose, il faut en même temps revoir les modalités de financement de la formation manquante.**

De façon plus large, il importe également de revoir les modalités de financement des services de reconnaissance des acquis. Le Conseil réitère donc la recommandation qu'il faisait dans son avis sur la reconnaissance des acquis : « Revoir les modalités de financement des services, pour allouer des ressources suffisantes qui tiennent compte des particularités de chacune des étapes conduisant à la reconnaissance des acquis. Dans cette

²³ Conseil supérieur de l'éducation, *La reconnaissance des acquis : une responsabilité politique et sociale*, juin 2000.

²⁴ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 30.

perspective, il est nécessaire de distinguer les coûts de passation d'épreuves des coûts des activités qui leur sont préalables²⁵. »

2.4 Une attention méritée à la révision des services d'accueil, de référence et d'accompagnement offerts aux adultes

Le projet de politique prévoit une mesure visant à « assurer des services d'accompagnement et de suivi aux adultes pour favoriser la réussite de leur démarche de formation, notamment en y affectant les ressources financières nécessaires²⁶ ». **Le Conseil insiste sur la nécessité d'y consacrer en effet des ressources financières additionnelles.**

Au sujet des services d'accueil et d'information, le projet de politique est fort ambitieux. **Le Conseil ne met pas en doute le grand intérêt de trouver dans chaque établissement d'enseignement des services d'accueil et d'information²⁷, mais il s'interroge sur le réalisme de cette avenue.** Aussi serait-il important que le ministère de l'Éducation consulte les établissements sur les modèles qui peuvent être mis en place et diffuse l'information à ce sujet. Un modèle peut en effet s'avérer le meilleur sur un territoire donné mais être tout à fait inadéquat ailleurs. La diffusion de l'information peut donc grandement contribuer à l'adaptation des modèles aux réalités propres à chaque endroit; la mise en œuvre de cette mesure s'en trouvera facilitée.

²⁵ *La reconnaissance des acquis : une responsabilité politique et sociale*, p. 34.

²⁶ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 33.

²⁷ *Ibid.*, p. 33.

2.5 Une attention également méritée à l'importance de prendre appui sur le progrès technologique et la formation à distance

Accessibilité et soutien à la persévérance et à la réussite sont des mots clés en matière de formation continue, particulièrement quand il s'agit de formation à distance, classique ou en ligne.

En ce qui a trait à l'*accessibilité*, c'est surtout pour la formation en ligne que beaucoup d'adultes éprouvent des difficultés. Il faut d'abord considérer l'*accessibilité financière*, en raison des coûts associés à l'utilisation des technologies nouvelles (achat d'ordinateur et d'imprimante, abonnement à Internet, achat de logiciels, etc.). Il y a aussi l'*accessibilité technique*, lorsque surviennent des problèmes quand on utilise un ordinateur à la maison et que les compétences pour les résoudre sont réduites, voire inexistantes. Il y a enfin ce qu'on pourrait appeler l'*accessibilité intellectuelle*, qui fait en sorte que le recours à la formation en ligne suppose une formation de base non négligeable pour utiliser avec succès un ordinateur, ses périphériques et une diversité de logiciels d'application. **Des mesures visant l'accroissement du recours à la formation en ligne devront donc tenir compte de ces limites à l'accessibilité.**

En ce qui a trait au soutien à la *persévérance* et à la *réussite*, des mesures appropriées s'imposent, comme il en est fait mention dans le projet de politique²⁸. En formation à distance classique, les taux d'abandon sont importants. Il faudra donc que tous les établissements de formation qui offrent des services de formation à distance mettent en place des modalités d'encadrement efficaces et de qualité, appropriées à ce type de formation.

Par ailleurs, dans son rapport annuel 1999-2000, le Conseil a insisté sur l'importance de la concertation et du développement de partenariats pour le développement de produits multimédias de qualité à des fins d'éducation. Le Conseil rappelle ici la recommandation qu'il faisait à cet égard. Proposant l'élaboration d'un plan gouvernemental sur le développement de contenus multimédias en lien avec les curriculums et programmes d'études, le Conseil proposait de confier

²⁸ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 36.

à une instance interministérielle créée à cette fin le mandat suivant : « **Assurer la concertation d'équipes interdisciplinaires (spécialistes du multimédia, de la pédagogie et du contenu disciplinaire), la consolidation et le développement de partenariats entre les établissements et avec le secteur privé, pour permettre la création et la diffusion de contenus multimédias (sur Internet ou sur cédérom) en lien avec la spécificité des curriculum du primaire-secondaire – jeunes et adultes – et des programmes de l'enseignement supérieur²⁹.** »

2.6 Une interrogation sur une des mesures d'assistance financière aux personnes

Le Conseil s'interroge sur le réalisme d'une des mesures visant l'adaptation de l'assistance financière aux personnes qui s'inscrivent en formation : « adapter les mesures d'assistance financière disponible aux différentes situations des adultes qui s'inscrivent en formation et concevoir le tout comme un système cohérent³⁰ ».

La problématique appelle-t-elle, à court terme, la conception d'un système cohérent? Si l'on examine l'ensemble des modalités d'assistance du seul point de vue des adultes, l'idée est certes intéressante. Mais devant la pluralité des situations des adultes, il importe peut-être davantage de travailler, **à plus court terme, à centraliser l'information sur les formations offertes ainsi que sur les diverses formes de soutien financier qui existent, tout en s'assurant que cette information soit facilement accessible et rapidement mise à jour.**

²⁹ Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*, Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, décembre 2000, p. 127.

³⁰ Gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, p. 40.

2.7 Un mécanisme approprié pour favoriser la coordination, la concertation et le partenariat, où le ministère de l'Éducation occupe une place centrale

Le Conseil accueille très favorablement la mise en place d'« un comité interministériel de la formation continue présidé par le ministère de l'Éducation, dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et son unité autonome de gestion, Emploi-Québec, feraient statutairement partie ». Parmi les ministères et les organisations visés, le ministère de l'Éducation occupe ainsi une place centrale, celle qui lui revient selon le Conseil. Les mandats confiés au comité interministériel sont de nature à favoriser le développement de partenariats visant à la mise en œuvre des orientations de la politique gouvernementale de l'éducation des adultes.

De nombreuses orientations et décisions gouvernementales ont des effets directs ou indirects sur l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Il importe donc que les ministres visés, celui de l'Éducation au premier chef, apportent une attention particulière à cet égard dans les documents soumis pour adoption au Conseil des ministres. Sur le plan administratif, il serait sans doute opportun que les ministres porteurs de la politique confient au secrétariat des comités ministériels de coordination du ministère du Conseil exécutif le mandat d'analyser les mémoires qui sont portés à leur attention au regard des incidences sur la formation des adultes.

Enfin, parce qu'il insiste sur la nécessité d'élargir la politique à toutes les dimensions de l'éducation des adultes, le Conseil souhaite en conséquence l'élargissement du partenariat gouvernemental à tous les ministères qui ont une responsabilité quant à l'une ou l'autre de ces dimensions.

Conclusion

Comme le Conseil l'avait mentionné dans son mémoire de septembre 1998, la politique gouvernementale de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue devra

résolument être orientée vers les exigences du XXI^e siècle. Dans cette perspective, le Conseil a fait valoir dans le présent mémoire des réserves importantes. Il a insisté sur la nécessité d'enrichir le projet de politique, en y ajoutant notamment une orientation traduisant de façon explicite la vision pluridimensionnelle de l'éducation des adultes, afin de répondre à des besoins changeants et multiples. C'est dans le but de contribuer à alimenter la réflexion que le Conseil a fait des propositions pour améliorer le projet de politique qui contient déjà, à bien des égards, des éléments prometteurs parce que rassembleurs, à la condition cependant d'y apporter des modifications majeures.